

ARTICLES NOVEMBRE 2011

WEB et MONDE

"La planète Web devient l'enjeu central de la gouvernance mondiale"

Le Monde | 31.10.11 |

La dernière Conférence des ambassadeurs a consacré une partie de ses travaux à la diplomatie numérique. L'affaire WikiLeaks, les "printemps arabes" et le G8 ont accéléré la prise de conscience de la diplomatie française : le numérique est en passe de devenir un enjeu central de la gouvernance mondiale. Il doit être pensé en fonction d'une fine sociologie des relations internationales et des rapports interétatiques traditionnels, car des logiques stratégiques, politiques, économiques et socioculturelles se mêlent dans le cyberspace.

En raison de leur positionnement international et de leurs poids respectifs, la Chine et la Russie méritent une attention toute particulière, dans la mesure où les Web chinois et russe connaissent actuellement des mutations, qui auront inmanquablement des répercussions sur la gestation de cette gouvernance mondiale. Là comme ailleurs, la Chine et la Russie entendent se comporter en puissances souveraines ambitieuses défendant leurs espaces numériques et pesant sur ceux des autres. Trois caractéristiques peuvent d'ores et déjà être relevées.

En premier lieu, le Web modifie, aussi rapidement que profondément, les échanges entre autorités publiques et sociétés civiles. Il représente un défi aux pouvoirs en place, qui s'inquiètent de sa capacité de mobilisation et de contestation. En Chine, après l'accident ferroviaire de Wenzhou en juillet, des centaines de milliers de microblogueurs ont ruiné les efforts des autorités pour minimiser la catastrophe. En Russie, le "Web citoyen" a désormais une figure emblématique avec le juriste-blogueur Alexeï Navalny qui, au moyen de son site Rospil.info, dénonce des affaires de corruption impliquant les autorités. Comparaison n'est pas raison : de fortes différences de maturité politique existent entre des autorités chinoises usant d'une censure de masse et des autorités russes tolérant des zones de contestation diffuse.

En deuxième lieu, le Web sert les diplomaties publiques des deux pays. Parallèlement, Pékin et Moscou cherchent, à leur manière, à imposer leurs points de vue sur la gouvernance de l'Internet. Cela s'est traduit par l'attribution de noms de domaines en russe ou en chinois. Il existe incontestablement une division du Web par langues d'usage, division encouragée par les autorités des deux pays.

Autre sujet particulièrement sensible : la cybersécurité. Si ce dossier s'inscrit dans le redémarrage russo-américain, il est source de vives tensions sino-américaines. Dans une logique classique, il importe d'apprécier au plus juste leurs motivations, leurs capacités défensives et offensives dans ce domaine, qui ne se limite évidemment pas aux aspects militaires.

En troisième lieu, Internet apparaît comme un fort levier de croissance pour les économies chinoise et russe. Depuis 2009, la part des technologies de l'information et de la communication dans le

produit intérieur brut chinois dépasse 10 %. On estime que la part de l'Internet dans l'économie russe devrait passer à 5 % du PIB (hors hydrocarbures) d'ici à 2015, contre 2,1 % en 2009. Quant au nombre d'internautes, il a augmenté respectivement de 41 % et 20 % en Chine et en Russie entre 2006 et 2009. Dans le même temps, on assiste à la montée en puissance de groupes nationaux capables aujourd'hui de protéger leurs marchés. Les actuels mouvements capitalistiques dans ce secteur indiquent que la main de l'Etat est rarement étrangère aux principaux montages.

Ces trois caractéristiques conduisent à la conclusion suivante : l'essentiel du débat sur la gouvernance et l'économie du numérique ne s'inscrit plus dans le seul cadre transatlantique. Baidu - premier moteur de recherche en Chine - a presque autant d'utilisateurs dans l'empire du Milieu que Google dans le monde. La Chine et la Russie entendent être des puissances numériques de premier plan. Il est certain que les entreprises de ces deux pays, encouragées par leurs autorités, vont chercher à conquérir de nouveaux marchés, ce qui pèsera inévitablement sur la physionomie générale du Web.

Que l'on songe au groupe chinois Tencent, troisième capitalisation boursière Internet au monde derrière Google et Amazon, au fonds russe Digital Sky Technologies, actionnaire de Facebook et Twitter, ou encore au moteur russe Yandex, qui a réalisé, en 2011, la plus importante introduction en Bourse sur le Nasdaq depuis Google, tout porte à croire que l'Internet de demain aura une forte coloration orientale.

Lors de la 66^e Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2011, la Chine, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont demandé que l'ONU adopte un *"code de bonne conduite sur Internet"*, conduisant à *"réguler"* l'activité sur le réseau numérique.

Thomas Gomart, directeur du développement stratégique de l'IFRI et Julien Nocetti, chercheur associé à l'IFRI

////

SOCIETE

Les crimes d'honneur, une réalité européenne

LEMONDE.FR | 15.11.11 | 18h39 • Mis à jour le 15.11.11 | 20h33

Les crimes d'honneur ne sont pas réservés aux provinces reculées du Pakistan, de la Turquie ou de l'Inde. En Europe occidentale aussi, des jeunes femmes sont torturées et tuées par des membres de leur famille à cause de leurs fréquentations, de leur façon de s'habiller ou de leur refus de se soumettre à un mariage forcé. En clair, parce que leur attitude laisse planer un doute sur leur virginité.

C'est le constat de la fondation suisse Surgir, spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Très prudent dans sa volonté de ne *"stigmatiser"* aucune communauté, [le rapport publié par Surgir](#) établit un lien direct entre ces assassinats et l'immigration, tout en soulignant que, *"majoritairement pratiqué au sein des communautés musulmanes, le crime d'honneur l'est aussi par les communautés sikhs, hindoues et chrétiennes"*.

Entre 15 000 et 20 000 femmes sont tuées chaque année dans le monde, selon les estimations des organisations non gouvernementales, par un cousin, un frère ou un père craignant l'opprobre de la communauté. *"Plus qu'un permis de tuer, c'est un devoir de tuer"*, écrit Surgir, qui note que *"le déshonneur [d'une fille] est une menace d'exclusion sociale pour toute la famille élargie"*. Dans le

cas de communautés immigrées, la crainte de l'assimilation peut renforcer ce besoin de protéger le groupe, alors que le mariage mixte et l'émancipation des jeunes générations sont perçus comme des menaces.

Aucune statistique précise n'existe sur le sujet et la loi du silence est de mise dans les familles. Les chiffres avancés par la fondation reposent sur des estimations policières, quand celles-ci distinguent violences domestiques et violences liées à l'honneur, et sur l'étude de coupures de presse. Aux Pays-Bas, la police estime que treize meurtres ont été commis en 2009 au nom de l'honneur ; au Royaume-Uni, une douzaine de cas sont recensés chaque année ; en Allemagne, soixante-douze jeunes filles ont été tuées en dix ans ; en France, depuis 1993, une dizaine de cas ont été évoqués dans les médias, en grande majorité dans les communautés indiennes, pakistanaises, sri-lankaises, kurdes et turques.

"PRÉTENDU" HONNEUR

Le rapport évoque plusieurs cas enregistrés chaque année en Suède, en Suisse ou en Italie. En octobre 2010, par exemple, à Modène, une Pakistanaise de 20 ans et sa mère de 46 ans se sont opposées au mariage arrangé prévu pour la jeune femme : le père et le fils ont tué la mère à coups de barre de fer et blessé grièvement la jeune fille.

Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont avancé pour la première fois en 2003 des recommandations d'ordre général. Mais seuls les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont adopté un dispositif complet, alliant prévention auprès des associations d'immigrés, protection des témoins, formation des policiers et création d'unités spéciales. Dans les textes britanniques, le mot "honneur" est, à la demande explicite du gouvernement, précédé de la mention "*so called*" ("prétendu").

La fondation Surgir appelle les autres Etats européens à prendre des mesures – le code pénal italien prévoit notamment une réduction de la peine pour les crimes commis sur fond de "*traditions culturelles*" – tout en soulignant qu'un durcissement des législations entraîne systématiquement une hausse des suicides maquillés et pousse les familles à désigner un meurtrier mineur qui sera moins sévèrement jugé.

////

INTERNET

"La vie privée est devenue un enjeu de concurrence essentiel entre les réseaux sociaux"

LEMONDE.FR | 21.10.11 | 21h20

Isabelle Falque-Pierrotin est la nouvelle [présidente de la Commission nationale informatique et libertés](#), le régulateur de la vie privée.

Plusieurs régulateurs, [allemands notamment](#), ont ouvert de nombreuses procédures contre Facebook. Les réseaux sociaux doivent-ils être plus particulièrement surveillés ?

Nous suivons tous les grands acteurs, et Facebook en particulier – car nous sommes régulièrement saisis de plaintes le concernant. Facebook est aujourd'hui le site le plus visité : c'est assez récent, et nous constatons bien que l'intérêt des utilisateurs se déporte vers les réseaux sociaux. Il faut que leurs offres soient comprises, et que les utilisateurs puissent faire leurs choix en toute connaissance de cause.

Les conditions générales d'utilisation, l'articulation avec les développeurs tiers, la manière dont fonctionne le bouton "like" de Facebook... ce sont des sujets complexes, et cela n'est pas trivial. Facebook collecte-t-il des informations sur les personnes, même si elles ne sont pas membres du réseau ? Notre objectif est d'abord

d'élucider qui fait quoi, afin de mieux dialoguer avec Facebook. Notre message pour les réseaux sociaux est simple : ils doivent se conformer à la loi, et nous sommes prêts à les y aider. Ce doit être un partenariat productif, et le cas échéant nous n'hésiterons pas à faire jouer notre pouvoir de sanction.

Pour peser face aux géants du Web, ne faut-il pas que les régulateurs travaillent avant tout au niveau européen ?

Oui, sur la plupart de ces sujets, c'est l'échelon européen qui est pertinent. Nous collaborons avec les autres autorités européennes et mondiales pour travailler avec des acteurs comme Google ou Facebook. Et nous allons poursuivre ce travail au sein du G29, qui rassemble l'ensemble des autorités européennes, avec de nouveaux groupes de travail pour mieux partager nos informations et notre connaissance, et présenter un front uni.

Aujourd'hui, nous sommes dans une période de transition, avec des cadres juridiques et des autorités hétérogènes. Or, il est dans l'intérêt de tous – y compris des acteurs économiques – d'avoir un régulateur européen fort, avec un cadre juridique stable et clair.

Par ailleurs, nous coopérons aussi beaucoup avec la Federal Trade Commission américaine ; des plaintes communes pourraient être un outil intéressant à l'avenir. Plus généralement, on voit aujourd'hui que l'opinion publique évolue fortement aux Etats-Unis : les ONG se mobilisent, les parlementaires ont déposé plusieurs propositions de lois [*afin de renforcer la protection de la vie privée*]... Les choses changent.

La directive européenne sur la protection des données est justement en cours de révision. Quelles orientations préconisez-vous ?

Nous sommes très inquiets de la logique qui prévaut actuellement dans la révision de cette directive centrale. La Commission est aujourd'hui dans une logique d'harmonisation qui prend le pas sur la protection individuelle. Actuellement, la Commission s'attache au principe dit du "principal établissement", c'est à dire que, pour la loi comme pour l'autorité compétente, on ferait un choix unique qui prévaudrait pour toute l'Union.

Cela risque d'aboutir, par exemple, au fait que ce soit l'autorité de la vie privée britannique ou irlandaise qui soit la référence unique, alors que ce sont des autorités moins puissantes que les autorités françaises, allemandes ou espagnoles... Nous nous en sommes émus auprès de la commissaire en charge du dossier, et nous proposons un autre critère, qui est celui du ciblage : si une entreprise de Palo Alto offre ses services dans l'ensemble de l'Europe, c'est la loi européenne qui s'appliquerait ; si elle vise le marché allemand, la loi allemande. Et chacune des CNIL européennes serait compétente pour les services qui ciblent son marché.

En l'état, le projet de révision est catastrophique en termes de message envoyé aux Européens : il donne l'impression que le citoyen européen est moins bien traité que le consommateur européen. Ce qu'il faut en réalité, c'est renforcer les collaborations entre les différentes autorités, pour créer un régulateur européen en réseau, et non un régulateur centralisé.

Ces dernières années, la CNIL a lancé plusieurs campagnes pédagogiques à destination des adolescents. Mais d'après [plusieurs études récentes](#), on constate que les adolescents sont en moyenne davantage conscients des enjeux de la vie privée que leurs parents. Ne faut-il pas recentrer les campagnes ?

La pédagogie est un axe majeur que nous allons renforcer. Cela passe aussi bien par les individus, qui doivent être informés, que par les acteurs économiques, qui doivent intégrer la dimension "vie privée" dans leurs produits. Et effectivement, nous essayons de développer cet effort de pédagogie en direction des parents. Ils sont souvent dans l'expectative et le désarroi, alors que leurs enfants sont demandeurs de référents. Dans ses travaux, le psychologue Serge Tisseron montre que les jeunes qui jouent aux jeux vidéo le font d'abord avec leur pairs, mais que quand ils sont en quête de règles, ils se tournent plus volontiers vers les personnages non-joueurs. Les jeunes sont aussi demandeurs de cadrage.

Une partie des parents se sentent perdus face à ces outils nouveaux et complexes...

Ce n'est pas parce que les parents n'y connaissent rien, qu'ils n'ont pas de rôle à jouer. Les parents doivent éduquer au numérique, mais ils n'ont pas besoin d'être experts de cet univers. Pour expliquer à son fils comment se comporter sur un terrain de football, il n'y a pas besoin d'être un spécialiste de ce sport...

Il faut que les parents se décomplexent, et pour cela il faut que nous leur donnions des outils. Les parents font, le plus souvent, un contrôle plutôt quantitatif : ils surveillent le nombre d'heures que leurs enfants passent sur les réseaux sociaux, par exemple. Lorsqu'ils vont plus loin, ils n'apportent pas toujours la bonne réponse : je ne suis pas persuadée que devenir "ami" avec son enfant sur Facebook soit une bonne idée ; on est alors dans une démarche de contrôle, et non d'éducation. Les parents ont un rôle à jouer, celui de parent, pas celui de *geek* !

Cette semaine, Facebook a annoncé que la majorité de ses utilisateurs avaient modifié leurs paramètres de protection de la vie privée, alors qu'auparavant peu le faisaient. Assistons-nous à un changement de mentalités ?

Les utilisateurs sont plus aguerris, plus matures, et ils veulent la maîtrise de leurs données personnelles. On le voit dans toutes les études, et c'est particulièrement clair en ce qui concerne les smartphones : les utilisateurs veulent plus de contrôle. Nous avons vécu en quelques années un bouleversement sans précédent en un temps record. Mais l'apprentissage a été très rapide : les questions de paramétrage ont été intégrées par les utilisateurs en deux ou trois ans. Les utilisateurs sont davantage conscients des risques éventuels, et veulent être maîtres de leurs choix, ce que les acteurs économiques prennent de plus en plus en compte. En aussi peu de temps, c'est un progrès collectif considérable.

Les évolutions des réseaux sociaux, par exemple la compétition entre Facebook et Google+, montrent qu'une concurrence vertueuse se met en place sur les questions de vie privée. Je m'inscris en faux par rapport aux gens qui disent que la vie privée n'intéresse plus personne : la preuve, elle est en train de devenir un enjeu de concurrence essentiel entre les grands acteurs.

La CNIL a commencé à publier une série de travaux de recherche sur la géolocalisation. Les acteurs de la téléphonie mobile sont-ils en conformité avec la réglementation et les bonnes pratiques ?

Nous n'avons pas aujourd'hui une connaissance complète de l'ensemble des acteurs de la chaîne, de leurs relations, ni du contrôle exercé tout au long de cette chaîne. Apple contrôle d'assez près les développeurs sur son système IOS ; est-ce le cas partout ? Aujourd'hui, nous ne le savons pas parfaitement, et nous nous penchons donc très sérieusement sur le sujet. C'est un écosystème complexe qui doit être décortiqué.

La géolocalisation inquiète les utilisateurs, même si elle leur apporte aussi des services intéressants. Ce que nous disons aux acteurs économiques, c'est que les usages et les équilibres économiques sont fragiles. Les positions compétitives se conquièrent en deux ou trois ans, mais un géant comme Myspace s'est écroulé en quelques mois. Sans la confiance de leurs utilisateurs, ces entreprises ne peuvent fonctionner dans la durée.

Est-ce la même chose pour les données biométriques qu'utilisent, par exemple, IOS ou Android pour la reconnaissance faciale ou la recherche vocale ?

Nous sommes là dans un degré de dangerosité et de complexité sensiblement plus élevé, sur lequel nous serons encore plus vigilants. Les données biométriques ne sont pas des données personnelles comme les autres. La reconnaissance faciale nous alerte plus particulièrement, parce qu'elle peut être couplée avec d'autres technologies, comme la vidéoprotection, avec un risque objectif fort pour la vie privée des individus. Une image de caméra de surveillance qui est utilisée pour activer votre téléphone, c'est un scénario de science-fiction, mais nous nous en approchons à grands pas.

La CNIL ne rend publique qu'une petite partie de ses décisions, ce qui lui est souvent reproché. Cela va-t-il évoluer ?

Il y a des avis que nous ne pouvons pas rendre publics pour des raisons légales. Mais nous devons travailler sur la lisibilité de nos positions. La CNIL doit être plus ouverte, pour rendre cet univers plus intelligible : nous sommes un référent, pas seulement un gendarme. Il faut expliquer nos positions, faire connaître les outils, bref, être plus proactifs et plus concrets.

Nous sommes dans une année électorale, et vous avez travaillé personnellement sur la question du vote électronique. Les adversaires de ce mode de scrutin estiment que vous avez été trop timorés sur ce sujet.

Sur le vote électronique, la CNIL a fait son travail, qui n'était pas de déterminer si le vote électronique est "bien" ou "mal". Cela, c'est le travail du législateur. La CNIL s'est bornée à remplir sa mission ; faire en sorte que les votes se déroulent dans les conditions prévues par la loi. Pour les partisans du vote électronique, nous sommes apparus comme un frein, et pour ses adversaires, comme trop timorés ; cela me fait dire que notre position était plutôt bien équilibrée. Le vote électronique peut être un outil utile dans certains cas, mais il est certain qu'il ne va pas résoudre un éventuel désintérêt pour la politique. Surtout, la CNIL reste réticente lorsqu'il est utilisé pour des scrutins politiques : un vote dans une entreprise n'est pas la même chose qu'une élection à l'échelle du pays. Il faut rester prudents dans cette voie.

Le ministère de l'industrie accueillait ce jeudi et ce vendredi un grand débat sur l'avenir d'Internet. La CNIL ne participait pas à la table ronde sur la vie privée, comme ce fut le cas lors de l'e-G8. Pourquoi ?

Nous n'avons pas été invités. C'est dommage, car la France et l'Europe ont une carte à jouer sur le numérique. D'ailleurs, nous recevons ce vendredi, à leur demande, des représentants de toutes les grandes entreprises présentes à ce sommet. Il est donc difficile de comprendre pourquoi, dans ce débat organisé au ministère, il y a une ONG, Transparency International, mais pas le régulateur ! Nous ne prétendons pas détenir la vérité absolue, mais la CNIL a aussi son mot à dire.

propos recueillis par Damien Leloup

/////

SOCIETE

Comment s'épanouir au travail ?

Le Monde | 21.11.11 |

C'est au moment où les chiffres du chômage ne cessent de grimper que la question du sens du travail revient avec force dans le débat français. S'exprime désormais de plus en plus nettement l'idée que le travail a été le grand oublié des trente dernières années.

Parallèlement, les responsables politiques semblent s'accorder sur l'idée que la "valeur travail" a été dégradée, les uns imputant cette situation à la législation sur les 35 heures et à la préférence française pour le loisir et/ou l'assistance, les autres à la préférence donnée à la rémunération du capital sur l'augmentation des salaires. Tous disent vouloir redonner sa place au travail et remettre la question de son sens au centre de leurs préoccupations. Quelles en seraient les conditions ?

Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord revenir sur ce que recouvre la notion de travail et en souligner la nature non univoque. Notre idée moderne du travail est en effet le produit non retraité de la sédimentation de plusieurs "couches" de signification déposées au cours des derniers siècles. Depuis les travaux d'Adam Smith, le travail est représenté comme un "facteur de production", c'est-à-dire comme un moyen au service d'une fin qui est la création de richesse.

Mais au XIX^e siècle se fait jour l'idée nouvelle que le travail est une liberté créatrice, qui permet à l'homme de transformer le monde, de faire celui-ci à son image et de s'exprimer. Le travail apparaît alors comme l'"essence de l'homme". Cet apport spécifique du XIX^e siècle est théorisé par Hegel et Marx. Le XX^e siècle nous a, quant à lui, légué sa vision du travail comme pivot de la distribution des revenus, des droits et des protections et le moyen de l'intégration de l'individu dans la société qui a marqué l'avènement de la société salariale.

Ces trois dimensions, qui se sont développées les unes après les autres au cours des derniers siècles, coexistent dans notre représentation commune du travail. Nous considérons celui-ci à la fois comme un facteur de production, comme l'essence de l'homme, comme le support de droits et de protections et le moyen de l'intégration dans la société. Mais ces dimensions sont contradictoires : si le travail est d'abord un

facteur de production, il n'est qu'un instrument au service d'autre chose - qui est donc l'objectif final. C'est le niveau de la production, du chiffre d'affaires ou du profit qui importe, et non l'activité de travail ou le travailleur, dont le plein développement est au contraire le but lorsque le travail est avant tout considéré comme l'"essence de l'homme".

Le rapport des individus au travail se caractérise par la même diversité. Les enquêtes montrent des Français partagés en trois classes à peu près égales entre ceux qui considèrent que le travail est un gagne-pain, ceux qui y voient un vecteur d'épanouissement et ceux pour lesquels il s'agit du moyen d'avoir une place dans la société. Cette partition recouvre des différences d'appréciation très polarisées selon les catégories socioprofessionnelles, les revenus et les types de professions.

Ainsi, les indépendants, cadres, chefs d'entreprise, artisans-commerçants, professions intellectuelles, professions des arts et spectacles se retrouvent-ils du côté d'un travail considéré comme source d'identité, d'épanouissement et de réalisation de soi, cependant qu'une part importante des ouvriers et employés se retrouvent du côté du travail comme gagne-pain, voire comme contrainte, illustrant ce que Galbraith dénonçait dans *Les Mensonges de l'économie, vérités pour notre temps* (Grasset, 2004) : *"Le paradoxe est là. Le mot "travail" s'applique à ceux pour lesquels il est épuisant, fastidieux, désagréable, et à ceux qui y prennent plaisir et n'y voient aucune contrainte (...). "Travail" désigne à la fois l'obligation imposée aux uns et la source de prestige et de forte rémunération que désirent les autres, et dont ils jouissent. User du même mot pour les deux situations est déjà un signe évident d'escroquerie."*

En revanche, l'ampleur des attentes posées sur le travail est commune à toutes les classes sociales : les Français sont les plus nombreux en Europe à déclarer que le travail est *"très important"* et à placer l'intérêt et l'ambiance de travail devant la sécurité de l'emploi et la rémunération. Et si la France est le pays où ces attentes de réalisation de soi dans le travail semblent les plus développées, nos voisins manifestent tous leur souhait d'un travail permettant de continuer d'apprendre, de réussir quelque chose et d'exprimer leur singularité.

Une enquête récente, dont Daniel Mercure et Mircea Vultur viennent de rendre compte dans *La Signification du travail* (Presses universitaires de Laval, 2010), montre le déploiement de ces mêmes attentes en termes d'expression de soi et d'épanouissement à l'égard du travail au Québec, qui leur font dire que désormais le "type" majoritaire parmi les travailleurs est "l'égotiste" : *"Il érige le moi en valeur suprême, entretient des liens d'appartenance ténus avec les collectifs de travail, tout en ayant une conception expérientielle du travail et une forte implication subjective dans l'activité productive ; il fait sien le principe d'être l'entrepreneur de lui-même et de son avenir professionnel"*. MM. Mercure et Vultur défendent l'idée que cette volonté de se réaliser, à l'oeuvre dans les sphères de vie depuis les années 1970, est en phase avec les souhaits et les évolutions du système socioproduit, qui réclame plus de flexibilité et d'investissement des travailleurs.

Les directions d'entreprise ont en effet entretenu et sollicité le développement de ces aspirations et d'une idéologie de "l'épanouissement au travail" en mettant en oeuvre, au cours des années 1980, des modes d'organisation du travail censés favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité, et en sollicitant l'engagement personnel et la mobilisation subjective des salariés dans le processus de travail.

Mais n'ont-elles pas ainsi ouvert la boîte de Pandore ? N'existe-t-il pas un risque de voir s'instaurer un décalage explosif entre l'ampleur des attentes posées sur le travail et la capacité du système socioproduit à les satisfaire ? Sommes-nous prêts, pour l'éviter, à faire droit à ces exigences, c'est-à-dire à engager les transformations qui donneraient aux salariés la possibilité d'exercer les responsabilités qui sont attendues d'eux, à leur accorder la reconnaissance qui en est le corollaire et à faire en sorte que le travail devienne cette "oeuvre commune" à laquelle songeait Marx dans les *Manuscrits de 1844* lorsqu'il écrivait : *"Supposons que nous produisions comme des êtres humains (...). Nos productions seraient autant de miroirs où nos êtres rayonneraient l'un vers l'autre."*

A quelles conditions le travail pourrait-il ne plus être considéré comme un terme dans une équation - un facteur de production, un moyen au service d'une autre fin, un coût dont la diminution, voire la disparition conditionne la performance des organisations - mais comme partie intégrante des fins poursuivies par les organisations et par la société ? Georges Friedmann, l'auteur du *Travail en miettes* (Gallimard, 1971), André Gorz et plus récemment Matthew Crawford, un philosophe américain auteur de *L'Éloge du carburateur* (La Découverte, 2010), essai sur la place et le sens du travail, s'accordent sur les éléments qui, dans les temps modernes, font obstacle à la mise en oeuvre d'une conception du travail comme "essence de l'homme".

Le travail salarié se caractérise par la subordination, c'est-à-dire le fait d'être sous la direction et le contrôle d'un autre. La séparation entre la conception et l'exécution et la division du travail empêchent les salariés de maîtriser l'ensemble d'un processus, et donc de réaliser une oeuvre. Le régime de production capitaliste - quelles que soient les "variétés" de celui-ci - fait du travailleur un moyen au service de la réalisation d'un profit.

L'impératif d'augmentation permanente des gains de productivité et de la rentabilité se traduit de plus en plus souvent par l'intensification du travail des salariés en place, le recours à des formes d'emploi de plus en plus précaires et la réduction permanente du volume de l'emploi. Redonner du sens au travail supposerait donc, selon ces auteurs, une véritable révolution et une rupture avec l'économisme et le productivisme des temps modernes.

Mais dans le laps de temps plus ou moins long qui nous sépare du grand soir, plusieurs chantiers sont susceptibles de contribuer à la reconstruction du travail. Il est d'abord urgent de replacer la question du droit au travail au coeur de notre réflexion. Car l'absence de travail, si massive depuis si longtemps, est source de trop grands maux. Le partage de ce bien premier qu'est le travail - notamment grâce à une nouvelle phase de réduction et de redistribution du temps de travail - ainsi que l'octroi de moyens conséquents à la création d'emplois devraient en être la conséquence directe.

Remettre des règles dans le travail, ne plus considérer que quelques heures de travail constituent un véritable emploi, entourer de garanties le recours aux différentes formes de contrat et leur rupture, payer le travail à sa juste valeur est indispensable : le mot d'ordre du travail décent lancé par l'Organisation internationale du travail devrait devenir réalité en Europe, grâce à la mise en oeuvre de normes sociales communes. L'idée que l'entreprise doit devenir un espace de citoyenneté et qu'il serait légitime que les salariés participent pleinement à l'ensemble des décisions, développée récemment par Isabelle Ferreras, Armand Hatchuel et Blanche Ségrestin, ouvre des perspectives très innovantes.

Enfin, redonner au travail la première place suppose de substituer aux indicateurs de performance exclusivement quantitatifs et monétaires qui guident nos comportements (comme le PIB et le taux de rentabilité), des indicateurs capables de nous donner des informations plus sérieuses sur ce qui compte vraiment pour l'inscription de nos sociétés dans la durée : notre cohésion sociale et l'évolution de notre patrimoine naturel.

Adopter ces nouveaux indicateurs et un nouveau mode de développement plus attentif à l'évolution de nos vraies richesses constitue d'ailleurs sans aucun doute, grâce à la remise en cause de l'impératif d'augmentation permanente des gains de productivité, la principale manière de changer radicalement le travail.

Dominique Méda, professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine (Le grand débat)

/////

LIBERTES

Pour le droit à l'oubli, le Web est défaillant

Le Monde | 08.10.11 |

A., *il y a ton nom, ta ville, et... tout sur toi sur Internet.* Nous sommes en 2008, et une collègue de A., 28 ans à l'époque, assistante commerciale, s'ennuyait peut-être lorsqu'elle a tapé le nom de sa copine de boulot sur le moteur de recherche Google. Et ce qu'elle a trouvé ne l'a pas déçue. Facebook, Copainsdavant ? Non, un jugement publié sur Lexpeek.com, un site associatif qui rassemble des ressources juridiques, dont de la jurisprudence.

A. n'est pas la seule. Depuis 2007, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a reçu une vingtaine de plaintes concernant Lexpeek.com. L'un des premiers plaignants s'est aperçu qu'un arrêt de la Cour de cassation rendu en 1997 sur des faits d'escroquerie, dans lequel son nom figure, était diffusé sur le site.

Et "tout" sur A., c'est beaucoup trop. Quelques années auparavant, la jeune femme avait été impliquée dans une affaire de stupéfiants qui visait son compagnon de l'époque. Relaxée pour une partie des charges, elle a tout de même été condamnée.

Et quand elle va vérifier, elle se rend compte que le jugement est entièrement publié sur le site. Les noms n'ont pas été masqués, et tout y est, notamment ses déclarations en garde à vue.

"Pendant six mois, j'y étais. Des fois, ça marchait sur mon prénom suivi de mon nom, d'autres fois avec mon nom suivi de mon prénom, raconte la jeune femme. A chaque fois, je vérifiais si j'y étais, et je pleurais." Car les conséquences arrivent vite. "Dans une entreprise, les gens parlent. Et puis, ma collègue n'est sûrement pas la seule à s'être amusée à taper mon nom dans Google. Ça s'est répandu comme une traînée de poudre."

"ILS VOULAIENT QUE JE DÉGAGE"

A. travaillait depuis deux ans et demi dans son entreprise. En quelques semaines, ses relations avec ses collègues "se sont dégradées" : "J'étais "out", je n'étais plus qu'une plante verte." Au bout de six mois, l'information remonte jusqu'à son patron : "On a voulu me licencier pour des retards, mais il n'y avait rien. J'ai dit à mon chef que j'irais aux prud'hommes. Et là, il m'a dit : "Oui, oui, c'est vrai que tu connais bien les tribunaux." Je suis partie avec un chèque conséquent : ils voulaient que je dégage."

Le problème, c'est que l'administrateur du site ne réussit pas à suivre face aux demandes des personnes citées. A. témoigne : "J'ai essayé de contacter Lexeek. Rien du tout : ils ne répondent jamais. J'ai menacé d'attaquer ? Pas de réponse." La plupart se tournent alors vers la CNIL.

La Commission a réfléchi très tôt sur les problèmes posés par la jurisprudence et le Web. Dans une recommandation de novembre 2001, devant les nouvelles possibilités ouvertes par les moteurs de recherche, elle estimait ainsi qu'"un juste équilibre entre le caractère public d'une décision de justice et sa libre accessibilité sur Internet doit être trouvé" et prônait "la suppression du nom des parties".

Après plusieurs lettres et une mise en demeure, en mars 2009, Lexeek a répondu - ce fut la seule fois où le site s'est manifesté auprès de la CNIL. L'association a alors affirmé qu'elle allait faire de son mieux pour "réduire l'occurrence de mentions nominatives désignant les parties dans les décisions produites", "réduire l'impact d'une éventuelle omission involontaire" et, surtout, "garantir un droit de suppression effectif".

"MAUVAISE FOI"

Joint par *Le Monde*, le président de l'association Lexeek, Julien Rosgovas, conteste le ciblage de la CNIL sur son site, "entièrement bénévole" : "Sur les sites publics, de type Légifrance, il y a aussi énormément de jugements qui ne sont pas toujours correctement anonymisés." Et il défend son système. Grâce à un bouton spécial, "l'anonymisation marche sur le site en dix secondes, sans avoir besoin de modérateur : on est les seuls à faire ça".

Par ailleurs, M. Rosgovas assure qu'il "interdit la mise en cache par les moteurs de recherche", c'est-à-dire l'enregistrement des pages dans la mémoire des moteurs, qui rendrait encore plus complexe la mise à jour. Il renvoie aussi la responsabilité sur l'amont, les sommes de jurisprudence mal anonymisées : "Quand ce n'est pas fait, c'est à nous de fournir l'effort, et d'assumer les conséquences."

La CNIL parle, elle, du "caractère insatisfaisant des réponses apportées". Et évoque la "mauvaise foi" de l'association, qui n'a pas non plus répondu aux convocations pour audition. M. Rosgovas rétorque qu'il est pourtant "joignable". Le 30 août, la CNIL a donc condamné Lexeek à 10 000 euros d'amende, et à la publication de la décision. M. Rosgovas n'a pas retiré le courrier de notification. Le président de la CNIL a fait un signalement au parquet de Paris. Et les plaintes continuent à arriver.

Entre-temps, A. a retrouvé un emploi : "Je vis toujours dans la peur que mon nom apparaisse dans Google. Quand je parle avec des collègues, j'ai toujours peur qu'ils me disent : "Avec le passé que tu as." Et il y a le doute, est-ce qu'il sait, est-ce qu'il ne sait pas ? C'était quelque chose que je voulais oublier. Seuls mes amis proches et ma famille savaient. J'ai un fils qui a 10 ans : il peut tomber là-dessus dans quelques années." Aujourd'hui, A. n'ose même plus vérifier que son nom figure encore sur le site.

Laurent Borredon

////

MEDECINE

Des résultats encourageants dans la lutte contre le sida

Le Monde | 21.11.11 | 14h13

La donne serait-elle en train de changer dans la lutte contre le sida ? Rendu public lundi 21 novembre, le rapport annuel de l'Onusida apporte plus de bonnes nouvelles qu'à l'accoutumée : baisse des nouvelles infections et augmentation du nombre de personnes sous traitement.

L'année 2010 a enregistré le nombre total de nouvelles infections dans le monde le plus bas depuis 1997 : 2,7 millions, soit une baisse de 21 % par rapport au pic atteint treize ans auparavant. Les nouvelles infections ont diminué même en Afrique subsaharienne, la région la plus touchée. Toutefois, l'épidémie continue de s'étendre en Asie centrale et en Europe de l'Est (essentiellement en Russie et en Ukraine), avec 1,5 million de séropositifs et 90 000 décès en 2010, contre 400 000 séropositifs et 7 800 décès en 2001.

Les traitements antirétroviraux sont devenus accessibles à 6,6 millions de malades, soit près de la moitié (47 %) des 14,2 millions qui en auraient besoin dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ce qui contribue à l'augmentation régulière de la taille de la population mondiale vivant avec le VIH (34 millions d'individus, contre 32,9 millions en 2009), puisque le nombre de décès diminue : 1,7 million de morts en 2010, contre 2,74 millions en 2008.

"Avec un traitement bien suivi, le risque de transmettre l'infection est réduit de 96 % et l'extension des programmes de circoncision médicale volontaire dans les pays fortement touchés diminue significativement ce risque, souligne Michel Sidibé, directeur exécutif de l'Onusida. Cela nous impose de fixer des objectifs ambitieux pour éliminer la transmission du VIH."

Prévention

Dans un contexte de crise des finances publiques, l'Onusida privilégie *"les investissements intelligents là où l'épidémie fait le plus mal"*, explique Michel Sidibé. D'où un *"nouveau cadre d'investissement pour la lutte contre le sida, axé sur des stratégies à forte valeur et à fort impact"*. Parmi elles, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. En 2010, près de la moitié (48 %) des mères enceintes séropositives ont reçu un traitement, qui a réduit de 30 % le nombre de nouvelles infections par le VIH chez les enfants entre 2002 et 2010.

En combinant des interventions efficaces, en luttant contre les discriminations et en optimisant les ressources, il est possible de progresser encore, est persuadé Michel Sidibé, qui croit en une dynamique de mobilisation. Il en veut pour preuve : *"Les pays qui ont reçu des financements pour lutter contre le sida ont considérablement augmenté leur propre contribution dans ce domaine."*

Paul Benkimoun

////

SOCIETE

Le jugement sévère des Français sur la jeunesse

Le Monde | 23.11.11 |

La fracture entre les générations serait-elle en train de se creuser ? Un sondage réalisé par Ipsos-Logica Business Consulting à l'occasion du premier colloque sur "les enjeux de l'élection présidentielle", organisé, jeudi 24 novembre, par *Le Monde* à Bordeaux, montre que l'opinion publique française porte un regard compatissant mais critique sur la situation de la jeunesse en France.

Réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 1 014 personnes, les 18 et 19 novembre, l'enquête, réalisée en partenariat avec France Inter, dresse le portrait d'une société qui peine à comprendre sa jeunesse.

Une conscience aiguë des difficultés de la jeunesse. Les personnes interrogées n'ont pas de doute sur la situation pénible des jeunes Français dans un contexte de crise économique et sociale durable, marqué par un taux de chômage supérieur à 20 %. *"Sans surprise, un consensus se dégage sur l'idée que les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés à de grandes difficultés et que leur situation est plus difficile qu'auparavant"*, souligne Christelle Craplet, directrice d'études à Ipsos.

Ainsi, 81 % des personnes interrogées estiment qu'il est *"difficile d'être un jeune aujourd'hui en France"* ; 71 % pensent que leur situation s'est détériorée par rapport aux générations précédentes. Une dégradation particulièrement ressentie en matière d'emploi (plus difficile qu'avant pour 92 % des sondés), de logement (89 %) ou de pouvoir d'achat (84 %) - domaines pour lesquels la solidarité familiale ne compense que partiellement la difficulté à s'insérer professionnellement. Les seuls points d'amélioration perçus concernent des thèmes plus secondaires, notamment les loisirs ou les relations amoureuses.

Un discours critique sur le comportement des jeunes. A la question *"Avez-vous le sentiment que les jeunes d'aujourd'hui sont différents de ce que vous étiez vous-même au même âge ?"*, 83 % répondent *"plutôt différents"* ou *"très différents"*. Un résultat sans surprise. Mais cette perception s'accompagne de jugements sévères sur cette jeunesse *"différente"*. Dans l'ensemble, les jeunes sont jugés égoïstes (63 %), paresseux (53 %) et intolérants (53 %). Des qualificatifs confirmés par les moins de 30 ans, lesquels se jugent eux-mêmes égoïstes (70 %), paresseux (65 %) et intolérants (51 %) - ce qui témoigne d'une image dégradée, y compris au sein de la jeunesse elle-même.

Signe d'une société vieillissante ? Les plus anciens témoignent de leur incompréhension face à une jeunesse dont les codes, les habitudes, les modes de vie ne sont pas compris. Le signe aussi d'une société qui craint sa jeunesse et sa capacité à bousculer l'ordre : les jeunes ne sont pas perçus comme disciplinés mais jugés révoltés, selon une large majorité de sondés (70 %) - alors même que, contrairement aux "indignés" espagnols ou aux manifestations en Grèce, aucun mouvement important de jeunes n'a eu lieu en France depuis les dernières grandes mobilisations lycéennes en 2008 ou 2006.

La jeunesse, thème porteur pour l'élection présidentielle ? A l'inverse de Nicolas Sarkozy - qui a choisi de cajoler les retraités en leur permettant d'échapper à une partie des plans de rigueur budgétaire -, François Hollande a fait de la jeunesse un thème central de sa campagne à travers ses promesses sur les contrats de génération et l'embauche massive d'enseignants. Ce qu'il devrait rappeler, jeudi 24 novembre, en prononçant un discours sur la jeunesse devant les participants au colloque de Bordeaux. Ce choix est clairement porté à son crédit : 42 % des sondés estiment qu'il est le candidat qui défend le mieux les intérêts de la jeunesse, loin devant Nicolas Sarkozy (26 %) et un surprenant François Bayrou (20 %), qui dépasse Marine Le Pen (14 %).

Mais les attentes en matière de politique paraissent limitées. D'abord parce que, dans leur ensemble, les Français interrogés considèrent que les politiques publiques sont relativement équilibrées - même si les personnes âgées semblent légèrement privilégiées. Ensuite, parce que, s'ils sont favorables à des actions pour l'emploi ou l'éducation, leur volontarisme s'arrête dès lors qu'est évoquée une hausse de la fiscalité : une majorité (59 %) refuse d'augmenter *"significativement"* leurs impôts pour financer une politique plus ambitieuse pour la jeunesse.

Luc Bronner

/////

SOCIETE

"La société tolère de moins en moins les espaces de déviance"

Le Monde | 23.11.11 |

Joël Zaffran est professeur en sociologie, spécialiste des questions de temps scolaire et de loisirs des adolescents. Il dirige le département de sociologie de l'université Bordeaux-II et le centre de formation en sciences sociales appliquées. Son dernier ouvrage, *Le Temps de l'adolescence, entre contraintes et libertés*, est paru en 2010 aux Presses universitaires de Rennes. Entretien.

Pourquoi les adolescents ne vont-ils pas vers les activités et les installations que les collectivités locales leur proposent ? Ce constat est-il régional, et quelle est votre analyse sur le sujet ?

Cela part d'un constat simple, régional et national : à partir de 12 ans, on observe une chute de fréquentation des structures de loisirs. Cette désaffection n'est pas qu'une question financière, car elle touche aussi les zones sensibles, où l'offre de loisirs est souvent gratuite. Ce constat questionne les collectivités soucieuses de rendre captif le public adolescent. Elles y répondent à partir du modèle du marché, à savoir par l'ajustement de l'offre de loisirs à la demande des jeunes. C'est une erreur, car, en ouvrant la porte des besoins, on descende dans le même temps le tonneau des Danaïdes : un besoin en appelle un autre. Cela oblige à des arbitrages épineux entre les activités à financer et les demandes qui ne seront pas retenues. De plus, ces arbitrages sont faits en ayant une vue partielle sur ce que doivent être les loisirs des adolescents puisqu'ils procèdent d'une vision "adultocentrée" sur leurs demandes. De sorte que si les deux ou trois activités retenues n'attirent pas les jeunes, on en conclut, un peu rapidement, que les adolescents sont irresponsables et irrationnels, et qu'il est inutile, par conséquent, de leur demander leur avis. Cela ne fait que conforter l'attitude de défiance et de suspicion vis-à-vis des jeunes.

Alors pourquoi n'y vont-ils pas ?

En fait, la question des loisirs des jeunes renvoie à une autre, plus large : celle du temps libre, ce que recherchent les jeunes. Or une politique jeunesse qui propose des activités trop encadrées ne relève plus du registre du temps libre pour ce public, car elle entre dans un cadre organisé par les adultes selon des modalités d'encadrement et de gestion du public qui empruntent très souvent à la forme scolaire. On voit ainsi se dégager deux temps : le temps libre et le temps des loisirs qui s'imprègne de la forme scolaire.

Cette structuration des propositions de loisirs existait aussi il y a 20 ou 40 ans...

Plus qu'hier, le temps scolaire est devenu un temps social dominant, et sa contrainte ne se limite plus uniquement à l'école. Il organise aujourd'hui les temps sociaux de l'adolescence, et ce faisant conditionne les propositions de loisirs. Pour prendre un repère commode, on peut dire que jusqu'aux années 1960, avant le collège unique, le temps et l'espace scolaires étaient bien articulés et ne débordaient pas sur les autres temps sociaux, hormis peut-être pour une minorité d'élèves qui avaient le privilège des études longues. Depuis, avec la massification et la démocratisation de l'école, de nouveaux enjeux politiques et sociaux sont nés, provoquant la dissociation du temps et de l'espace scolaires. C'est valable pour le collège, le lycée et, de plus en plus, en primaire.

Cela se traduit par la multiplication des activités périscolaires, par la diversité des activités de loisirs, dont l'organisation se calque sur celle de l'école, et par l'apparition d'un marché de l'accompagnement scolaire des adolescents, jusqu'au coach scolaire. Tout cela répond à l'inquiétude des parents, et leur angoisse déteint sur leurs enfants. Ces derniers prennent alors conscience que la réussite ne dépend plus seulement de l'école mais des moyens mis en oeuvre hors l'école pour renforcer les acquis scolaires. Or, au jeu de l'école hors l'école, les atouts de la réussite restent toujours entre les mains de certains, ceux qui ont une connaissance fine du marché scolaire, qui connaissent les bons établissements à fréquenter, les filières à choisir, les diplômes à décrocher, qui sont aussi ceux qui occupent avantageusement le temps de leur enfant. La partie qui se joue à l'école peut être tronquée par ce qui se joue hors l'école. Il y a néanmoins un bémol car, contrairement aux années 1960, quand le seul lien était la radio, les jeunes des années 2000 sont ouverts sur le monde grâce aux supports technologiques à portée de main. Sur ce plan, l'école a perdu son monopole du savoir.

Justement, que changent les nouvelles technologies dans leur rapport aux autres, à la société, au monde des adultes ?

Avec cette masse d'informations accessibles, les adolescents ont un regard assez pessimiste sur ce qui les entoure. En même temps, ils ont confiance en eux, car le réseau (familial, scolaire, amical) dans lequel ils évoluent est un support de construction et de reconnaissance de soi. Les adolescents sont tiraillés entre deux mondes : l'environnement proche et le monde tout court. Dans le premier, le simple fait d'avoir un

regard bienveillant des parents et des adultes en général sur l'enfant donne une assurance propice à l'engagement dans le second.

Pris dans le courant de la démocratie familiale, les parents sont aujourd'hui dans le registre de la négociation et du débat autour des règles familiales. Ils laissent plus de choix à l'enfant, à la condition que les études n'en pâtissent pas.

Selon vous, on ne laisserait pas suffisamment de temps libre aux jeunes ?

La société tolère de moins en moins les espaces de déviance de la jeunesse. Les adultes ne peuvent pas souffrir l'inactivité des jeunes alors que ces derniers ont besoin de faire l'expérience de l'oisiveté et du temps libre - qui ne signifie ni désordre ni anarchie - pour se construire et avoir un temps à soi, pour bâtir des îlots de subjectivité. La chambre est un endroit où ils réarticulent justement le temps et l'espace, un royaume où ils sont maîtres du lieu et souverains de ce qu'ils y font. Le territoire de la chambre comme prolongement de soi est la réponse adolescente à une société où il y a de moins en moins d'espaces laissés à l'expérimentation juvénile. Les jeunes ne réclament pas, toutefois, un retrait des adultes. C'est le noeud du problème pour les élus et les opérateurs.

Propos recueillis par Claudia Courtois

////

SOCIETE

Vieux, privilégiés, égoïstes

Le Monde | 23.11.11 |

Une société qui a peur de sa jeunesse est une société bien mal-en-point. La France vieillit, et le corps électoral qui choisira dans cinq mois le président de la République portera la marque de ce vieillissement. Dans la France de 2011, selon le portrait social de l'Insee, les moins de 20 ans représentent 24,6 % de la population (contre 27,7 % en 1991), et les 65 ans ou plus, 16,8 %, soit 2,8 points de plus qu'il y a vingt ans.

La société française est portée par une double dynamique : celle de sa natalité, un atout par rapport à l'Allemagne, et celle de l'allongement de l'espérance de vie. Et pourtant, la fracture générationnelle resurgit. Le sondage réalisé par Ipsos Logica Business Consulting à l'occasion du colloque organisé par *Le Monde* à Bordeaux, jeudi 24 novembre, est à cet égard inquiétant.

Lucidement, 81 % des personnes interrogées jugent qu'il est *"difficile d'être un jeune aujourd'hui en France"* et 71 % considèrent que la situation s'est détériorée par rapport aux générations précédentes. Les enfants des soixante-huitards vivent moins bien que leurs parents. C'est particulièrement vrai en termes d'emploi - où un chômage supérieur à 20 % et une précarité en hausse frappent en priorité la jeunesse -, de logement et de pouvoir d'achat.

Le constat dressé en 2006 par Bernard Spitz, dans son livre *Le Papy-krach* (Grasset), sur ce qu'il appelait *"le casse du siècle"*, est toujours valable. *"Les jeunes, écrivait-il, qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail auront à régler les charges de la dette, à payer les salaires des fonctionnaires engagés avant eux et les retraites de leurs parents."* Pour préparer l'avenir de sa jeunesse, la France a des caisses vides. En 2009, selon l'Insee, 17,7 % des enfants de moins de 18 ans étaient en situation de pauvreté monétaire, contre 9,9 % des retraités.

"Plus d'un pauvre sur deux a moins de 35 ans", observe Christian Baudelot dans l'ouvrage de La République des idées *Refaire société* (Seuil). La jeunesse n'a connu que la crise et l'enchaînement des insécurités sociales, et cette crise a *"constitué un obstacle de taille à la conquête de l'autonomie par les jeunes"*. Or tout se passe comme si les Français, et en particulier les retraités, préféreraient s'accrocher égoïstement à la défense de leurs acquis plutôt que donner à la jeunesse le maximum de chances, notamment à travers l'éducation, de connaître un meilleur avenir.

Les personnes âgées ont beau être plus privilégiées que les jeunes, elles ne veulent pas qu'on porte atteinte à leur cocon. Elles ne se disent pas hostiles aux politiques pour l'emploi ou l'éducation, mais la solidarité intergénérationnelle a ses limites, marquées par l'égoïsme de ceux qui vivent bien.

Ce thème risque de se voir utilisé de façon caricaturale dans la campagne présidentielle. Le socialiste François Hollande a multiplié les déclarations de bonnes intentions en faveur des jeunes, sans se montrer très concret, alors que Nicolas Sarkozy soigne l'électorat âgé par sa politique fiscale. Mais, au-delà de la politique, la France doit combattre ce *no future* qu'elle prépare à sa jeunesse.

/////

POLITIQUE ET SOCIETE

"L'histoire moderne de l'homme politique est finie"

LEMONDE.FR | 23.11.11 |

Eddielesbonstuyaux : La notion de souveraineté nationale a-t-elle encore un sens dans un monde économique globalisé, surtout pour les petits pays comme la Grèce ?

Bertrand Badie : En fait, il convient de répondre à cette question à des niveaux différents d'appréhension. Si on distingue le contexte européen, on doit prendre tout d'abord en compte un double processus d'intégration politique encore limitée et d'intégration monétaire achevée. Cette simple distorsion dans les temporalités explique que la gestion même de la monnaie unique conduit par à-coups à des choix politiques antisouverainistes dont l'arbitraire et les incertitudes correspondent au défaut d'institutionnalisation politique.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que, d'une manière ou d'une autre, la pression régionale vienne réduire les souverainetés nationales, comme ce fut le cas récemment pour la Grèce et pour l'Italie. Si on se place maintenant d'un point de vue plus global, c'est-à-dire à l'échelle mondiale, la souveraineté se trouve défiée de manière permanente par le jeu de l'interdépendance croissante qui vient de plus en plus lier les économies entre elles, empêcher toute délibération souveraine, ou tout du moins les rendre vaines. Nous sommes clairement entrés, de ce point de vue, dans un monde post-souverain, mais tout l'enjeu est alors de savoir comment cette interdépendance sera régulée et gouvernée, c'est-à-dire comment sera réinventé un politique capable de se construire au-delà de la souveraineté tout en respectant le droit de chacun de participer réellement à la délibération globale.

Il y a enfin un troisième niveau d'appréhension de la question, qui nous amène à nous interroger sur le statut même de l'économie aujourd'hui. Dans la ligne ultralibérale, nombreux ont été ceux qui ont voulu hisser l'économie au-dessus de tous les autres secteurs de l'action sociale ; ils ont érigé la science économique en science causale et technique, capable de définir, hors du politique et au-delà des logiques délibératives, les lignes de conduite les plus indiquées, ce qui enlevait au politique sa fonction, son droit de décider, d'empêcher ou de modifier.

Cette conception très technique et très scientifique de l'économie vient en quelque sorte ruiner l'idée de souveraineté dans son essence démocratique. Elle libère l'acteur économique de toute contrainte politique, elle en fait un expert dont les choix doivent s'imposer par-delà même les exigences de la démocratie. Cette conception très contestable de l'économie dérive de la vieille idée de la primauté des marchés : elle est fortement contestable, mais surtout, elle s'impose de plus en plus dangereusement comme substitut à la démocratie et à la souveraineté.

Flo : Si l'Etat n'est plus capable de réguler les jeux de puissance, qui peut le faire ? Si les souverainetés nationales sont battues en brèche, quel avenir pour le système international qui, dans sa forme héritée de 1945, est construit sur et autour de cette notion ?

Bertrand Badie : Evidemment, le problème essentiel est celui de repenser la régulation, et donc le lieu même où le politique est en mesure de se construire de manière efficace. Nul ne s'étonnera que dans le contexte de la mondialisation, les paramètres de la régulation aient changé : l'essentiel de celle-ci ne peut plus se faire à l'échelle des Etats, dès lors que ceux-ci agissent isolément et donc conformément aux définitions anciennes de la souveraineté. Aujourd'hui, une régulation efficace de la mondialisation ne peut se faire que de manière intégrée, inclusive et collectivement délibérée, unissant l'ensemble des entités constitutives du jeu mondial.

Le premier réflexe fut, dans cette ligne, de faire confiance au multilatéralisme global. Celui inventé en 1945 a les vertus qui lui permettent de porter cette régulation globale. Mais d'une part, il doit être repensé : la situation, les rapports de force aujourd'hui ne sont plus ceux de 1945 ; une place plus grande doit être faite aux "émergents", tandis qu'il est de plus en plus impossible de continuer à ignorer le poids exercé par les sociétés et les acteurs sociaux dans le jeu de la mondialisation. D'autre part, le multilatéralisme, qui croyait pouvoir renaître de la fin de la bipolarité, a été arrêté dans son élan au cours des premières années du nouveau millénaire : les échecs subis par les projets de réforme, les assauts répétés des néoconservateurs contre le système onusien, la méfiance croissante des puissances à son égard, l'ont installé dans le conservatisme lorsqu'il s'agit des institutions de Bretton Woods, et dans la léthargie lorsqu'il s'agit de l'ONU.

On a cru ensuite que le multilatéralisme régional était une solution intermédiaire, plus réaliste que les formes globales de délibération : on a vu récemment ce qu'il en était. Entre les contre-performances essuyées par l'Union européenne, atteignant la plupart des autres formes de construction régionale, et la montée des nationalismes et des particularismes, les grandes organisations de ce type sont aujourd'hui en panne. On a enfin nourri l'illusion que le multilatéralisme sélectif, la diplomatie de club, l'un et l'autre incarnés par le G8 et le G20, seraient d'efficaces substituts. On a appris ces deux dernières années l'incapacité de ces instances à produire une régulation qui ne soit pas uniquement rhétorique. Pâle reflet d'une connivence entre les puissances faute de mieux, la diplomatie de club ignorait en fait que mondialisation voulait dire d'abord inclusion et ne pouvait prétendre réguler en ne réunissant que les oligarques.

Il n'y a donc pas de choix, la régulation de demain ne pourra être que multilatérale, globale, inclusive, ouverte aux acteurs sociaux, selon d'ailleurs un schéma de pensée que plusieurs dirigeants d'ONG et le secrétaire général des Nations unies, Koffi Annan, avaient déjà imaginé.

Guest : Un monde post-souverain, est-ce un monde post-démocratique ?

Bertrand Badie : Vous avez pleinement raison, et c'est bien là le risque essentiel. On voit bien en effet d'où peuvent venir les "fuites" : techniciser la gouvernance globale revient à la dépolitiser et à marginaliser tant le rôle du débat politique que des choix électoraux. De même, construire une gouvernance globale sur l'informel, les "contacts", "sommets", "clubs", débouche sur un appauvrissement institutionnel dont la démocratie est nécessairement victime. Enfin, le jeu de cette gouvernance, en étant de plus en plus centré sur un petit nombre de dirigeants et d'experts, creuse quotidiennement un fossé, qui déjà aujourd'hui est énorme, entre le politique et la société.

Ce scepticisme, voire cette rancœur, nourris dans toutes les opinions, à l'encontre d'un politique dont elles se méfient, même qu'elles dénoncent, conduisent à une montée de l'abstention, de l'apathie politique, au rejet des partis, détournent les électeurs du jeu démocratique et les aspirent dans des formes nouvelles, soit de réinvestissement communautaire, soit de populisme, soit d'exacerbation des nationalismes.

Il est donc clair que face à tous ces dangers, un travail important de réinvention de la démocratie doit être accompli, au risque, si rien n'est fait, de voir s'aggraver ce fossé et de placer les modes techniques de substitution en position d'institutions gouvernementales nouvelles.

Anatole : Mettre des technocrates à la tête de gouvernements (Grèce, Italie) est-ce une 2^e mort du politique (recul des démocraties), après la victoire de l'économique sur le politique (recul des souverainetés) ?

Bertrand Badie : C'est incontestablement une régression voulue et ressentie du politique face à l'économique. Mais d'un certain point de vue, c'est plus encore : c'est une dévalorisation explicite du jeu démocratique. Plusieurs responsables européens ayant rappelé, notamment à propos de la situation en Grèce ou en Italie, que les réformes comptaient plus que les élections. Au-delà encore, les événements grecs et italiens ont authentifié la victoire de l'expert sur l'homme politique, et ont mis au moins implicitement la responsabilité de la crise sur l'incompétence du personnel politique.

C'était peut-être oublier bien vite que les nouveaux dirigeants grecs et italiens étaient tous issus, soit de la Commission européenne, soit de la Banque centrale, soit du FMI, et qu'ils y avaient exercé des fonctions importantes à l'époque même où se mettaient en place les schémas ultra-libéraux qui ont contribué à forger la crise d'aujourd'hui. Peut-être est-ce là l'amorce d'une sorte de recyclage des modèles libéraux que l'on essaie de voiler à travers une rhétorique discrètement régulationniste qui sera à nouveau issue d'un jeu d'élites, et non plus du suffrage populaire.

Canopus : L'Europe risque-t-elle d'imploser, faute de légitimité démocratique ?

Bertrand Badie : Il est vrai que le déficit démocratique contribue à une dérive grave de l'Europe. Celle-ci s'exprime à travers ce fossé croissant qui, comme je le disais plus haut, sépare de plus en plus les sociétés des structures de gouvernement. Mais en même temps, cette crise de la démocratie européenne dérive d'un défaut évident d'intégration politique : en créant une monnaie commune, l'Europe avait mis la barre très haut ; elle aurait dû, pour accompagner cette monnaie nouvelle, accélérer les processus d'intégration politique, liant ainsi la défense de la monnaie à une politique démocratiquement définie. L'impasse dans laquelle se trouve l'intégration politique, les blocages institutionnels qui l'accompagnent, les malentendus qui ont accompagné la mise en place du traité de Lisbonne, ont non seulement éloigné l'opinion des institutions, mais ont encouragé des formes implicites, infra-institutionnelles, d'intervention politique qui rendent les choix opérés au sein de l'Union moins démocratiques que l'opinion aurait pu l'espérer. D'où cette défiance croissante, d'où cette tendance au repli national, d'où ce déficit croissant de crédibilité dont souffre l'Europe.

Sumatra : Les pays de l'Europe du Sud font figure de mauvais élèves de l'UE. Voyez-vous un lien entre ce qu'il s'y passe actuellement et leur passé de dictatures dont les Etats et sociétés refusent de digérer l'héritage (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) ?

Bertrand Badie : L'hypothèse n'est pas convaincante : après tout, la pire des dictatures est celle qui avait affecté l'Allemagne dès les années 1930, alors qu'aujourd'hui, ce pays est, de tous les membres de l'Union européenne, celui qui semble se porter le mieux. D'une manière générale, on n'a jamais pu établir un lien crédible entre les formes passées de gouvernement et les vicissitudes rencontrées par les trajectoires politiques et économiques des Etats. Ce qui est vrai, c'est que la crise institutionnelle qui frappe chacun des Etats, leurs difficultés à adapter la démocratie à la mondialisation, se font plus sensibles dans les sociétés du Sud, qui doivent faire face à une réadaptation de leur offre politique autrement plus importante que ce qui est attendu dans les sociétés d'Europe du Nord.

L'Italie, la France, la Grèce, l'Espagne, le Portugal se caractérisaient jusqu'à la fin des années 1980 par une culture politique de débat droite-gauche, de militantisme enraciné dans un passé profondément marqué par le jeu de partis communistes et socialistes très structuré. Aujourd'hui, les transformations qui ont affecté l'offre politique, la modification brutale des débats publics conduisent à une apathie politique et à une défiance à l'égard de la politique beaucoup plus fortes au Sud qu'au Nord : peut-être trouvons-nous là les fondements d'une déstabilisation des institutions démocratiques qui marque davantage les sociétés latines.

Pedro : Est-ce la fin de l'homme politique ?

Bertrand Badie : Je suis pour ma part convaincu que l'histoire moderne de l'homme politique trouve aujourd'hui sa fin. Il est présentement défié par une dépolitisation croissante, par une régression de la confiance politique, par un affaiblissement du militantisme et par une revanche brouillonne et bruyante de l'expert. Ce type de défi peut conduire à des formes déjà répertoriées : montée du populisme ou affirmation de mouvements sociaux qui se veulent extérieurs au politique.

Ou les classes politiques seront capables de relever ce défi, donc de se transformer, c'est-à-dire de s'adapter à la mondialisation, de repenser les conditions du débat politique, de se réconcilier avec la société, et la profession politique s'en trouvera alors profondément modifiée jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle séquence de son histoire ; ou, au contraire, les classes politiques resteront sourdes à ces mouvements tectoniques, et on risque alors d'assister à une radicalisation des crispations sociales que j'ai décrites, pouvant conduire à des bouleversements éventuellement violents : ce serait alors aussi l'ouverture d'une autre séquence.

Barnabé : Quelle est concrètement la solution pour en finir avec ce "fossé" entre le politique et la société ?

Bertrand Badie : La solution suppose deux initiatives. D'abord, connaître la société, admettre ses mutations, tant sur le plan technologique que sur celui du rôle nouveau des individus, davantage émancipés, des groupes, qui se reconstituent selon des solidarités nouvelles. Cette ignorance du social est à la base de tous les malentendus. Cette manière de concevoir les sociétés comme si elles n'avaient pas été déjà profondément transformées par le bas sous l'effet de la mondialisation, est une source dangereuse de conservatisme et de perte de contact.

Ensuite, agir au sein de cette société pour inventer des formes nouvelles de participation. Il faut laisser aux acteurs sociaux la possibilité de s'exprimer directement sur les scènes mondiales, les Etats étant nécessairement amenés à perdre leur monopole diplomatique. Il faut envisager les moyens de faire renaître le débat public, étouffé par la pensée unique, la montée de cette vision technique et experte qui systématiquement brise tout échange libre entre citoyens.

Au lieu de décourager au nom de l'expertise les citoyens de s'exprimer sur le nucléaire, sur l'emploi, sur l'évolution de l'éducation, sur les questions d'environnement, on gagnerait à relancer ce débat. Après tout, n'oublions pas que la démocratie est née de l'invention de ce débat public dans les salons, les clubs et les théâtres du XVIII^e siècle ; elle s'est renforcée grâce à un élargissement progressif du même débat tout au long du XIX^e siècle avec les progrès de la presse, des associations, des syndicats et des partis ; elle a gagné son paroxysme à travers les formes modernes de communication en expansion au XX^e siècle. Elle est menacée aujourd'hui par cette obsession technique et par ce découragement porté à tout débat public, y compris par les partis eux-mêmes.

Leila : Déficit de souveraineté, déficit démocratique, faut-il aller vers du fédéralisme, donc de l'intégration et du transfert de puissance, pour sauver les acquis sociaux et nationaux et passer d'une Europe des nations à une Europe fédérale ? Bref, faire entrer l'Europe dans le XXI^e siècle et tourner la page des XIX^e (Etat-nation) et XX^e siècles (Etat-puissance) ?

Bertrand Badie : D'abord, je ne confondrais pas déficit de souveraineté et déficit de démocratie. Si la mondialisation est venue nier les principes classiques de souveraineté, elle ne peut nullement être tenue pour antagonique de la démocratie. Dans un cas, celui de la souveraineté, il faut définir le cadre d'un monde post-souverain et interdépendant ; dans l'autre, celui de la démocratie, il faut au contraire rehausser les conditions d'exercice de celle-ci et les adapter à un monde globalisé.

Je n'accepterais pas pour ma part de parler d'un monde "*post-démocratique*". L'équation est donc simple : la gouvernance globale doit gérer les interdépendances tout en faisant en sorte que celles-ci soient conduites en incluant les peuples et les sociétés au lieu de les laisser entre les mains de l'expert. Les événements d'aujourd'hui nous montrent précisément que les jeux les plus autoritaires, que les artifices de puissances, que les décisions gouvernementales, restent entièrement à la merci des choix effectués par les sociétés : que la société grecque récuse les décisions prises dans les sommets, et celles-ci perdent toute leur efficacité, quel que soit le grade des experts qui ont été "*internationalement nommés*".

Il est donc évident que pour l'efficacité même de la gouvernance mondiale, les sociétés, leurs représentants, les forces qui les structurent doivent être présents tant au niveau de la délibération qu'à celui de l'exécution. Il est certain alors que la nouvelle démocratie s'étendra au-delà des frontières nationales, ce qui n'est pas une idée neuve, mais que la résistance des Etats tend sans cesse à différer.

Maintenant, gouvernance veut-elle dire intégration fédérale ? Ce n'est pas évident. Si le multilatéralisme doit se renforcer, rien n'indique qu'il doive abolir le champ de la délibération nationale, mais alors attention : il faudra bien que les négociations multilatérales s'ouvrent efficacement et fortement aux sociétés, et que celles-ci et leurs représentants y aient toute leur place.

Michel Caillaud : La violence a disparu de l'Occident. Sa forme moderne est-elle, comme on le voit, le mouvement des Indignés tragiquement inoffensif et stérile ?

Bertrand Badie : Je ne suis pas sûr que la violence ait quitté l'Occident, et en tout cas définitivement. Mais vous avez raison sur un point essentiel : le mouvement des "*indignés*" est le symptôme nouveau des pathologies sociales très profondes qui affectent nos sociétés occidentales. Ce symptôme se traduit aujourd'hui par un comportement de sortie du politique, de défiance affichée et d'une forme de sourde résignation devant l'ampleur de la tâche à accomplir : rien n'indique que si ces mouvements ne sont pas écoutés, ils ne déboucheront pas demain sur des formes beaucoup plus violentes attisées par ces deux principes qui sont de plus en plus belligènes aujourd'hui, le ressentiment et l'humiliation. Après tout, c'étaient bien ces deux-là qui ont lancé le "*printemps arabe*". Sommes-nous si loin de cette historicité ainsi produite par nos voisins méditerranéens peu pris en compte dans leurs récriminations déjà anciennes ?

/////

NUCLEAIRE

Nucléaire : des chiffres invérifiables sur les pertes d'effectifs

Le Monde | 24.11.11 |

Le nucléaire, ses géants (EDF, Areva, CEA, Alstom, Bouygues et Vinci...) et ses centaines de PME... Ses usines d'équipements lourds, ses unités de fabrication du combustible, ses 58 réacteurs et son centre de retraitement des déchets... La filière est inscrite dans le paysage industriel de la France depuis cinquante ans sans que l'on connaisse son importance réelle.

Quand François Hollande, candidat socialiste à l'élection présidentielle, a annoncé qu'il comptait réduire de 75 % à 50 % la part de l'électricité nucléaire produite en France, c'est tout un monde qui a été ébranlé.

Les chiffres les plus invérifiables ont alors circulé sur les emplois que le secteur risquait de perdre. Et, au-delà, de pans entiers de l'économie française. Le PDG d'EDF, Henri Proglio, et le ministre du travail, Xavier Bertrand, ont avancé celui d'un million de postes. Explication donnée : les industriels qui consomment de grandes quantités d'énergie (sidérurgie, chimie, cimenteries, papier-carton, verre...) seraient obligés de délocaliser pas moins de 500 000 emplois en raison d'une hausse de 50 % du prix de l'électricité.

Ces "électro-intensifs" n'emploient pas autant de salariés et toutes leurs activités ne sont pas délocalisables. Reste que "150 000 emplois sont menacés à court terme, dont 100 000 emplois indirects" et que, "in fine, près de 2 millions seront à terme fragilisés" en cas de sortie du nucléaire (dont 600 000 directement), indique-t-on à l'Union des industries utilisatrices d'énergie (Uniden).

Ce syndicat, qui rassemble 37 groupes représentant 70 % de la consommation énergétique dans l'industrie, affirme encore qu'"il ne peut y avoir de politique industrielle sans une politique énergétique visant à la maîtrise des prix".

Qui croire, également, sur le nombre d'emplois générés par la filière nucléaire elle-même ? François Roussely, ancien PDG d'EDF (1998-2004) et auteur d'un rapport remis au président de la République en 2010, assure que, "avec près de 200 000 emplois directs et indirects, la filière nucléaire occupe une place essentielle dans notre industrie et en constitue un fer de lance".

DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

Une étude du cabinet Price-waterhouse Coopers (PWC), commandée par Areva en 2011, donne des chiffres un peu supérieurs : 125 000 emplois directs, "autant que l'aéronautique civile et militaire" (construction et maintenance), dont la moitié pour le seul trio EDF-Areva-CEA ; et un total de 410 000 en y incluant les emplois indirects et ceux qui sont "alimentés par les dépenses des employés". Soit 2 % de l'emploi total et 3,7 % des 3,3 millions d'emplois industriels recensés en France.

Avec Areva, "la France occupe l'une des trois premières places mondiales sur chacun des maillons de la chaîne de valeur", note le cabinet d'audit : deuxième dans l'amont du cycle nucléaire (mines, enrichissement et combustible), mais première dans la construction et la maintenance des réacteurs, tout comme dans l'aval (retraitement des combustibles usés et démantèlement des centrales).

La valeur ajoutée créée est aussi un bon indicateur, soulignent les partisans de l'atome : 454 entreprises ont développé une "spécialisation nucléaire" (filiale spécialisée, offre de produits ou de services spécifiques). Ainsi 0,71 % (12 milliards d'euros) du produit intérieur brut (PIB) français vient directement de ce secteur ; et 2 % (33,5 milliards d'euros) si l'on y ajoute toutes les activités connexes.

Il y a quelques mois, PWC pouvait encore dire que "les besoins de capacité de production croissants se traduisent par de nombreux investissements", notamment dans le combustible nucléaire avec les usines de conversion (Comurhex) et d'enrichissement (Georges-Besse 2).

Ce n'est plus vrai aujourd'hui. En difficulté financière après le désastre de Fukushima, Areva s'apprête à réduire fortement ses investissements dans le cadre d'un "plan d'action stratégique" qui sera présenté le 12 décembre au conseil de surveillance. Des économies et des restructurations sans précédent depuis la création du groupe en 2001.

Pour les défenseurs du nucléaire, celui-ci donne un *"avantage concurrentiel"* aux entreprises françaises en les faisant bénéficier d'un approvisionnement sûr et moins coûteux que leurs concurrents allemands, britanniques ou italiens. *"Je ne laisserai pas brader cet avantage. Ce serait irresponsable"*, a tranché le président de la République, Nicolas Sarkozy, devant un parterre de chefs d'entreprise réunis, le 17 novembre, pour le troisième anniversaire du Fonds stratégique d'investissement.

Jean-Michel Bezat

/////

NUCLEAIRE

La France peut-elle sortir du nucléaire ?

LEMONDE.FR | 24.11.11 | 16h40 • Mis à jour le 24.11.11 | 19h48

Le choc de Fukushima a conduit à poser une question longtemps interdite : la France peut-elle abandonner l'énergie nucléaire ? Et le débat peut s'organiser, entre deux des meilleurs spécialistes de l'énergie. L'un, Thierry Salomon, est ingénieur énergéticien, et préside l'association [négaWatt](#), qui vient de publier un scénario de transition énergétique. Quant à Bertrand Barré, il a été directeur des réacteurs au [Commissariat à l'énergie atomique](#) (CEA) et attaché nucléaire près de l'ambassade de France aux Etats-Unis. Il est aujourd'hui conseiller scientifique auprès d'Areva. Pour la première fois, ces personnalités très opposées échangent leurs points de vue.

Thierry Salomon, vous présidez l'association négaWatt et vous venez de publier un rapport sur une stratégie de sortie du nucléaire à l'horizon 2050. Quels en sont les principaux axes ?

Thierry Salomon. D'abord, ce n'est pas un scénario de sortie du nucléaire, mais un scénario de transition énergétique. Celle-ci concerne à la fois nos usages et nos besoins en chaleur, en mobilité et en électricité spécifique. Le point essentiel du scénario est la nécessité d'une action très forte sur la maîtrise de la demande énergétique, par la sobriété et par l'efficacité énergétiques. La sobriété appelle à une réflexion sur la façon de consommer l'énergie, ce qui renvoie aux comportements individuels et collectifs. Nous disons qu'il faut limiter les usages extravagants par la réglementation. Il faut réfléchir au bon dimensionnement des appareils, à leur juste utilisation, faire en sorte, par exemple, que les appareils ne fonctionnent que quand il y a quelqu'un pour en bénéficier. On dispose là d'un gisement d'économie considérable, souvent accessible à un coût extrêmement faible.

Le deuxième niveau est celui de l'efficacité énergétique. Il y a de grands progrès à faire sur le rendement des appareils, en considérant toute la chaîne depuis la production de l'énergie jusqu'à son utilisation. Le troisième étage est celui des énergies renouvelables, qui sont des énergies de flux par opposition aux énergies de stock. Les énergies de stock reposent sur des stocks finis que sont le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium. Il faut passer à un autre équilibre, basé sur les énergies de flux, principalement celles du soleil, soit directement, soit par le vent, qui dépend du soleil, ou par la biomasse, qui découle de la photosynthèse.

Et de votre côté, Bertrand Barré, adhérez-vous à ce scénario ?

Bertrand Barré. Dans sa globalité non, à certaines parties oui. On ne peut qu'être d'accord avec tout ce qui est dit sur la sobriété et l'efficacité. Mais il est très ambitieux. En revanche, je ne suis pas convaincu que négaWatt n'est pas fondé sur l'idée de sortir du nucléaire, donc de réduire la part de l'électricité dans la consommation énergétique. Quand on parle rendement et qu'on fait une analyse complète, on constate que le passage par l'électricité se traduit souvent par une économie. Et donc, je compare négaWatt à un autre scénario qui s'appelle Négatep, que l'on peut trouver sur le site Internet de l'association Sauvons le climat : son but est le même, c'est-à-dire diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en 2050, mais dans l'idée que le problème est surtout de réduire la part des combustibles fossiles.

Dans ces conditions, on peut augmenter la part de l'électricité, donc du nucléaire et du renouvelable dans des proportions accessibles et sans avoir à être trop tyrannique. Il y a des choses à faire, mais le pourra-t-on ? Je prends un exemple : à cause de l'intermittence des électricités renouvelables, ce serait bien de pouvoir faire beaucoup plus de stockage dans les barrages hydrauliques. Cela impliquerait de réaliser quatre ou cinq équipements comme Grand'Maison, qui est le dernier grand barrage construit en France. Eh bien, ces

dernières années, quand on a proposé de faire des barrages de beaucoup plus faible ampleur pour régulariser le cours supérieur de la Loire, on en a été empêché par une très vive résistance.

Donc, sur le papier, il y a des choses qu'on trouve bien mais, au moment où il faudra obtenir l'adhésion des populations, ce ne sera pas forcément facile. C'est vrai pour les stations de pompage, comme pour l'éolien au-delà d'une certaine taille. L'exemple du gaz de schiste montre aussi que tout nouvel investissement énergétique est devenu beaucoup plus sensible qu'au moment où en 1974 on a pu lancer le programme nucléaire.

T. S. Mais notre scénario n'est pas tyrannique ! Au contraire ! Il repose beaucoup sur l'action territoriale, c'est-à-dire qu'il considère que c'est à partir des territoires que l'on va développer la production d'énergie. Il suppose que les citoyens comprennent mieux ce qu'est l'énergie, qu'ils se l'approprient. Par exemple, on peut tout à fait imaginer, et cela commence à venir, un éolien beaucoup plus participatif. Quand des citoyens vont voir tourner des éoliennes à proximité, en comprenant qu'ils en sont les premiers bénéficiaires, y compris sur leurs factures, leur regard sera bien différent. Ce qu'il ne faut pas, c'est un éolien parachuté de la même façon que le programme nucléaire en 1974. Mais il n'y a pas que l'éolien. La plus importante des énergies renouvelables sera la biomasse, avec 43 % de nos sources d'énergie.

Du bois, pour l'essentiel...

T. S. Du bois, mais aussi les déjections, les sous-produits agricoles, le biogaz, etc. Et ça, c'est considérable. Mais je voudrais revenir sur l'intermittence de l'énergie solaire et du vent, c'est-à-dire le fait qu'elles ne produisent pas en permanence de l'électricité. Le scénario de négaWatt ne prévoit pas des barrages importants supplémentaires. Pour faire face à la variabilité du photovoltaïque et de l'éolien, une série de stratégies est possible. La première est l'effacement, c'est-à-dire reculer une consommation de quelques heures aux moments de tension. La deuxième est un abandon du chauffage électrique, ce qui réduira les pointes de consommation. Troisième élément, le recours aux réseaux intelligents, dits smart grids, dans lesquels on place de l'intelligence au niveau de la gestion du réseau. Enfin, on propose la « méthanation », qui se développe en Allemagne : c'est la production de gaz méthane à partir de l'électricité en excès. Ce méthane est envoyé dans le réseau de gaz. Au lieu de raisonner seulement sur le réseau électrique, il faut réfléchir sur deux réseaux, gaz et électricité. Comme il y a dans le réseau gaz des possibilités importantes de stockage, cette combinaison permettra d'ajuster offre et demande.

B. B. La production éolienne est prédictible, certes, mais très irrégulière et les pics sont considérables. Puisqu'en gros vous multipliez par vingt le réseau par rapport à aujourd'hui, je ne crois pas que vous réussirez à en faire un avec tellement d'éolien. Même avec beaucoup d'intelligence. Ensuite, votre scénario est effectivement un scénario « tout-biomasse ». Il implique de libérer des espaces, du coup, il faut cesser de manger de la viande et du lait parce que la culture de céréales occupe moins de place. Je trouve que c'est très directif. Il n'est pas sûr que les gens l'aimeraient.

Je vais prendre une image horrible, mais en 1942 quand je suis né, la France ne mangeait pas de viande, et c'était entièrement le retour à la terre. Ce n'est pas mon idéal. Beaucoup de mesures dans votre scénario sont très bonnes, mais poussées trop loin et, surtout, on suppose que tout marche à la fois. Le biogaz, vous le multipliez par trente. C'est beaucoup ! Je ne pense pas que votre scénario réussira à faire baisser la quantité de gaz importé. Et c'est une des choses qui me gêne le plus, parce que, aujourd'hui, le meilleur complément de l'éolien, qui permet de compenser sa variabilité, c'est malheureusement le gaz importé et fossile.

T. S. La comparaison avec 1942, je ne l'accepte pas. Qu'est-ce qui s'est passé depuis ? Nous sommes dans une situation de surconsommation de protéines, et avec des problèmes agricoles importants : par l'importation de soja pour l'alimentation du bétail, on utilise en fait des terres en dehors de notre pays. Nous disons qu'il faut retrouver un équilibre agricole et alimentaire. Par ailleurs, tous les indicateurs montrent que l'on est en surcharge pondérale. Donc, qu'il y ait aussi un lien entre la santé et l'énergie, pourquoi pas ? Il ne s'agit pas d'abandonner la consommation de viande ou de lait, évidemment. De la même façon, 3,4 millions de ménages en France vivent en situation de précarité énergétique, dans des logements qui se dégradent, mal chauffés, de plus en plus humides, et cela induit une mauvaise santé. Il faut donc un grand programme de rénovation énergétique : on baissera les consommations d'énergie et on améliorera le service énergétique rendu, ce qui inclut la santé des plus pauvres. Montons un grand plan qui s'étalera sur deux générations, qui nous conduira jusqu'à 2050. Si on ne le fait pas, si on se contente d'incitations, on restera sur une France à deux vitesses avec en sus des consommations d'énergie et des émissions de CO2 en augmentation.

B. B. Il est certain que la rénovation du logement est nécessaire, et je vous suis, cela ne se fera pas sans réglementation. Mais le rêve des habitants des grandes agglomérations est d'avoir un pavillon de banlieue. Or malheureusement, ce qui est économique en matière d'énergie, ce sont des immeubles. Donc là aussi, il faut aller contre une tendance assez spontanée. Dans un monde parfait ce serait très bien, mais ça n'est pas si facile que ça, d'inciter sans forcer. Tout cela ne pourra pas se faire sans être coercitif.

T. S. On est face à des limites physiques. Et il faut peut-être que nos concitoyens comprennent qu'il va falloir vivre dans ces limites physiques, en cherchant la meilleure harmonie possible par rapport à cela. C'est vrai que ça casse des rêves comme celui du pavillon de banlieue et du développement anarchique. Mais quelle est la contrepartie de ce rêve ? Les gens vivent à trente kilomètres de, par exemple, Montpellier, multiplient par quatre leur consommation d'énergie, ils ont deux voitures, qui passent beaucoup de temps dans les embouteillages. Ils deviennent prisonniers de l'énergie. Si on ne réagit pas aujourd'hui, ces gens auront de vrais problèmes, et pourraient même se retrouver en précarité énergétique.

B. B. Tous vos objectifs sont intéressants, je ne suis pas sûr qu'ils soient crédibles. Que dit l'autre scénario, le scénario Négatep ? Le but n'en est pas de sortir du nucléaire, mais du charbon et du gaz, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Notre point de vue est qu'il faut beaucoup d'électricité bon marché et stable, et que dans ces conditions, il faut retenir le nucléaire parce qu'il produit beaucoup d'électricité en n'occupant pas beaucoup de terrain et en n'émettant presque pas de gaz à effet de serre. Nous envisageons ainsi à peu près autant de réacteurs qu'aujourd'hui, mais plus gros : environ 60 réacteurs EPR de 1 600 mégawatts, qui s'installeraient sur les sites actuels par remplacement progressif des réacteurs arrivant en fin de vie.

NégaWatt envisage une diminution de 60 % de la consommation d'énergie par habitant. Qu'en est-il dans votre scénario ?

B. B. Une baisse de l'ordre de 5 à 10 %, avec une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre.

T. S. Le nucléaire n'est plus une énergie d'avenir, pour plusieurs raisons : la première est la possibilité d'un accident, comme l'a montré Fukushima le 11 mars dernier. De plus, le nucléaire laisse aux générations à venir beaucoup plus de problèmes que de rentes. Qu'est-ce qui est laissé ? Des déchets et des réacteurs à démanteler. Le nucléaire n'ayant pas su résoudre ces questions, nous considérons qu'il n'est pas compatible avec un authentique développement soutenable. De plus, le coût du nucléaire augmente régulièrement depuis une vingtaine d'années, et cela va continuer avec les exigences de sécurité induites par Fukushima. Du côté des énergies renouvelables, le coût baisse régulièrement, et il devrait croiser celui du nucléaire, c'est-à-dire lui être inférieur d'ici cinq à quinze ans. Ceux qui arrêteront le nucléaire ne sont pas que les écologistes, mais bien les financiers et les assureurs.

B. B. Je ne suis absolument pas d'accord. Sur le coût du démantèlement, les Etats-Unis ont déjà réalisé des démantèlements complets de réacteurs du même type que les nôtres, comme à Maine Yankee, et les coûts correspondent à peu près à ce qui était prévu, c'est-à-dire la moitié du coût de construction de l'îlot nucléaire. Quant aux déchets, les coûts estimés restent extrêmement faibles par rapport au prix du kilowattheure. Vous avez raison de dire que jusqu'ici, on n'a pas encore été au bout de la démonstration du stockage géologique. Mais en 2025, on aura un stockage géologique, comme le prévoit la loi, les Suédois et les Finlandais en auront un, et les Américains en ont déjà un depuis 1998, qui reçoit les déchets militaires – c'est le Waste Isolation Pilot Plant, à Carlsbad, au Nouveau-Mexique, à 600 mètres de profondeur. On peut prendre aussi l'exemple des réacteurs fossiles au Gabon, des réacteurs naturels qui ont fonctionné il y a près de deux milliards d'années, et dont tous les déchets sont restés confinés par la couche géologique où ils se trouvaient. Donc le concept de stockage géologique est vraiment fort.

La proposition du candidat socialiste à la présidentielle de réduire la part nucléaire dans le bilan électrique français à 50 % vous paraît-elle satisfaisante ?

T. S. Elle n'est pas claire. Un pourcentage, c'est un numérateur et un dénominateur. Et selon que la consommation augmente ou diminue, les 50 % représenteront un nombre de réacteurs très différent. En fait, le vrai problème est celui-ci : est-ce qu'on met en œuvre des EPR ou pas ? Si on ne le fait pas et qu'on arrive en fin de vie des réacteurs à 30 ou 40 ans, on ira vers une sortie du nucléaire de fait. Le problème, c'est le remplacement par un réacteur qui n'a pas encore produit dans le monde un seul kilowattheure et dont le coût de départ était affiché à trois milliards d'euros alors qu'il se révèle maintenant coûter plus de six milliards.

B. B. Réduire le nucléaire, c'est mieux que vouloir en sortir. Cela dit, je suis parfaitement d'accord : qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Est-ce qu'on pense que la consommation d'électricité va augmenter ou va baisser ? Vouloir arrêter maintenant l'EPR en construction à Flamanville serait un gâchis considérable. Il coûte plus cher que ce qui était prévu, mais c'est un prototype. Quand on lance un prototype, on n'a jamais de certitude absolue de ce que ça coûtera. En revanche, on sait très bien que ceux d'après coûteront moins cher. De plus, la durée de fonctionnement des réacteurs est sans doute plus longue que les trente ou quarante ans évalués que vous mentionnez. Aux Etats-Unis, sur 104 réacteurs, 63 sont déjà autorisés à fonctionner soixante ans. Donc on n'est pas obligé de construire des EPR au même rythme que dans les années 1970 et 1980. Au total, il est effectivement très important d'opérer une certaine transition énergétique, mais garder l'atout nucléaire fait partie d'un bon scénario pour arriver au bon endroit en 2050.

////

NUCLEAIRE

Les filières des énergies renouvelables prêtes à décoller et à créer des emplois

Le Monde | 24.11.11 |

Avec 13 % de l'énergie finale consommée en France en 2010, les énergies renouvelables ne sont pas prêtes à prendre le relais du nucléaire à court terme. Mais un éventuel recul de l'atome prendrait de toute façon quelques décennies.

La structuration en cours des filières d'énergies renouvelables permet d'entrevoir la place grandissante qu'elles vont tenir dans la consommation d'énergie et d'électricité des Français, puisqu'elles ne pesaient que 10 % de l'énergie consommée il y a cinq ans.

Mais, pour soutenir un mouvement de transition énergétique qui éloignerait la France du nucléaire sans faire la part belle aux énergies fossiles, le rythme de croissance des renouvelables, qui représentaient 94 000 emplois directs en 2010 selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), doit être accéléré. Pour y parvenir, il faudra des politiques volontaristes qui soutiennent toutes les filières, un mélange d'audace industrielle et de paris technologiques.

"Le débat sur la sortie du nucléaire éclipse le vrai débat sur nos choix énergétiques face au changement climatique", regrette Jean-Louis Bal, président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Car les batailles de chiffres sur le coût de sortie de l'atome - et jusqu'à quel niveau ? - et son impact sur l'emploi et le budget des Français font oublier que la constitution de filières industrielles d'énergies renouvelables a déjà débuté, montrant ses premiers résultats, qui restent à confirmer et à consolider.

Début 2012, l'éolien français a un rendez-vous à ne pas rater. En janvier, les candidats à l'appel d'offres public pour la première tranche de 3 000 MW d'éoliennes en mer, sur les 6 000 MW à installer d'ici à 2020, vont soumettre leur dossier.

Sur les rangs, des poids lourds de l'industrie française et européenne, parmi lesquels les français Areva, GDF Suez, Alstom ou Vinci. Les deux tranches représentent la puissance éolienne actuellement installée sur terre (5 600 MW). Un grand bond en avant...

Les vainqueurs de l'appel d'offres - qui seront connus en avril 2012 - devraient investir dans des sites industriels : 6 000 MW de puissance éolienne en mer correspondant en effet à la fabrication de 1 200 aérogénérateurs. Potentiels bourgeons d'une industrie éolienne hexagonale, ces investissements s'accompagneraient d'une croissance de l'emploi dans ces sites, mais aussi chez les sous-traitants, pour la fabrication d'éléments des éoliennes, la logistique terrestre et portuaire et la maintenance des machines.

La filière éolienne était composée en 2010 de plus de 9 500 emplois (en équivalent temps plein), d'après les estimations de l'Ademe. En 2020, elle pourrait compter 60 000 emplois, selon les objectifs poursuivis par le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Le développement de l'éolien en mer pourrait bénéficier par ricochet à l'éolien terrestre, à condition que l'environnement réglementaire soit assoupli.

"L'éolien terrestre et, dans une moindre mesure, le photovoltaïque, font face à une multiplication de recours administratifs", note Eric Confais, du cabinet Roland Berger Strategy Consultants. *Il est possible de*

construire plus d'installations dans ces filières, mais il faudrait modifier les mécanismes d'autorisation et débattre de l'acceptabilité sociale de ces technologies. Le développement de ces filières nécessite des moyens financiers importants, car le coût de production d'électricité à partir de ces techniques est plus élevé que celui des solutions actuelles : nucléaire, thermique à flamme, grand hydraulique."

L'autre grand axe de développement - mais aussi de débat - des renouvelables en France touche le photovoltaïque. Entre l'affrontement entre les Etats-Unis et la Chine sur la fabrication de modules et l'affaiblissement des fabricants européens face à l'offensive asiatique, les perspectives pour la filière solaire française semblent incertaines.

Pourtant, avec la baisse du prix des panneaux et le renchérissement du prix des énergies classiques, le photovoltaïque n'est pas loin d'atteindre des niveaux de coût de production proches de celui de l'électricité classique.

Ce sera le cas dès 2013 dans certaines régions d'Italie, et entre 2016 et 2020 en France. Ce qui le rendrait alors particulièrement attractif et permettrait de développer l'emploi, notamment dans l'installation et la maintenance. La filière s'appuyait sur 25 000 emplois directs en 2010, l'objectif de 60 000 emplois en 2020 exprimé par le SER paraît optimiste, étant donné le strict encadrement public actuel des puissances installées.

Pour appuyer un développement de la filière photovoltaïque, sans se faire écraser par les concurrents établis, *"il faut essayer de passer par l'innovation avec des techniques nouvelles, telles que les couches minces"*, estime Jean-Louis Bal.

Les compétences françaises existent dans les laboratoires, mais il reste à mobiliser les financements pour engager le pari technologique et traduire ces innovations en produits commerciaux. Sans compter que les concurrents étrangers ne restent pas immobiles. Une cohérence des politiques publiques de tarifs d'achat de l'électricité produite sur la durée et sur l'encadrement des puissances installées est indispensable.

Autre chantier important de l'évolution du mix énergétique : la biomasse. Qu'il s'agisse de cogénération (électricité plus chaleur) ou de production de chaleur, *"le potentiel en emplois de cette filière est colossal, pointe Eric Confais. Mais il faut organiser ce marché pour qu'il permette des échanges entre ses participants, du propriétaire de la forêt jusqu'à l'immeuble où la chaleur produite est consommée"*. La forêt française est importante, mais reste mal exploitée.

A côté des énergies renouvelables, pas toujours bien visible ni spectaculaire, l'efficacité des bâtiments est pourtant un levier majeur pour une transition énergétique. Et la marge de progression de la France est importante. *"Un ménage allemand consomme environ 30 % de moins qu'un ménage français"*, note Jean-Louis Bal.

"Il y a un vrai potentiel de développement pour des emplois dans les PME et l'artisanat, notamment en matière d'efficacité énergétique du bâtiment, ou dans l'installation du solaire photovoltaïque intégré au bâti", ajoute Alain Chardon, directeur énergie durable de Capgemini Consulting. L'Ademe souligne que l'emploi sur ce secteur, difficile à cerner, est a priori supérieur (133 000 emplois) à celui de l'ensemble des autres filières renouvelables. Le gisement de gains d'énergie et d'activité économique se trouve dans la rénovation de l'habitat ancien.

Bertrand d'Armagnac

NUCLEAIRE

Sûreté des réacteurs européens : révision "a minima"

Le Monde | 24.11.11 |

La Commission européenne devait dévoiler, jeudi 24 novembre, un premier rapport intermédiaire sur les tests de résistance des centrales nucléaires de l'Union européenne (UE). Il s'agit d'un document encore très

partiel - 15 pages assorties d'annexes -, même si certains pays semblent déjà avoir élaboré leurs propres conclusions.

La République tchèque affirme, par exemple, que les sites de ses centrales sont à l'abri de tremblements de terre majeurs ou d'inondations. La Belgique estime que ses sept réacteurs sont protégés contre les séismes, les inondations, les attaques terroristes ou une chute d'avion.

En fait, le document élaboré par Bruxelles apparaît d'ores et déjà comme un plaidoyer pour une amélioration "*a minima*" des règles de sécurité. Il souligne d'ailleurs que les dispositions qui prévalaient avant l'accident de Fukushima, en mars, ne sont pas encore appliquées partout.

Douze Etats membres de l'UE n'ont pas traduit dans leur législation une directive de 2009 sur la sécurité nucléaire. Parmi eux, le Royaume-Uni, la Pologne, la Slovaquie et la Belgique. "*Au stade actuel, il n'y a pas de critères communs de sécurité pour les centrales*", précise le document. Peut-être les tests de résistance conduiront-ils à améliorer les choix techniques, indique-t-il.

La Commission évoque également, comme "*l'une des leçons-clés de Fukushima*", la nécessité d'assurer une réelle indépendance aux autorités nationales de régulation, ainsi que d'augmenter les compétences techniques et scientifiques de certains acteurs.

Ce rapport intermédiaire n'apporte pas d'indication quant à la fermeture éventuelle des réacteurs qui ne satisferaient pas aux tests. Il ne répond pas non plus aux objections de Greenpeace qui estime que douze centrales d'Europe de l'Est sont dangereuses et devraient déjà être condamnées. Enfin, il n'envisage pas les tests des plans d'évacuation, jugés pourtant cruciaux par divers experts.

Après la catastrophe de Fukushima, le Conseil européen avait demandé une évaluation de la capacité de résistance aux "*conséquences de tout type d'accident, d'origine humaine ou naturelle*". Quatorze Etats européens exploitent au total 143 réacteurs.

Le document publié jeudi se base sur les informations transmises, en août, par certains Etats. D'autres, dont la France, communiqueront leurs évaluations à la fin de l'année. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) français a déjà préconisé une protection renforcée des fonctions vitales des réacteurs. La Commission présentera un rapport final, qui devra être avalisé par les chefs d'Etat et de gouvernement en juin 2012.

La méthode d'évaluation a été fixée en mai. Après des débats houleux, le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) avait élaboré un texte assez éloigné des exigences très strictes évoquées, au départ, par le commissaire à l'énergie, l'Allemand Günther Oettinger.

Le schéma finalement retenu comporte trois phases : une auto-évaluation par les opérateurs eux-mêmes ; un examen de leurs conclusions par les régulateurs nationaux, chargés ensuite de préparer les rapports de leur pays ; enfin un examen par les pairs (*peer review*) mené par des experts nationaux et d'autres de la Commission. Leurs conclusions devraient être rendues publiques.

Les tests de résistance envisagent les catastrophes naturelles (séismes, inondations, tempêtes) de grande ampleur, des pannes majeures du circuit de refroidissement et un accident dû à une défaillance humaine. En mai, les régulateurs avaient exclu du champ des tests les actes de sabotage ou le terrorisme.

Le groupe des Verts européens n'attendra pas la suite. Il juge dès aujourd'hui que les tests ne permettront pas d'évaluer les risques réels encourus et souligne que, d'autre part, ils omettent d'envisager la combinaison de différents risques. Dès lors, même si pour la Commission il s'agit de "*redéfinir l'architecture de la sûreté de l'industrie nucléaire*", les écologistes y voient "*un alibi pour maintenir ouverte l'option nucléaire*".

Jean-Pierre Stroobants